

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

Projet du Règlement (01-277-89) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin de revoir les usages autorisés dans la catégorie I.3 (2.1).

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes intéressées:

QUE le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté, aux termes de sa résolution CA21 25 0135 lors de la séance ordinaire du **7 juin 2021**, le premier projet du Règlement (01-277-89) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin de revoir les usages autorisés dans la catégorie I.3 (2.1).

QUE ce projet de règlement vise à autoriser des usages supplémentaires de la famille commerce et de la famille équipements collectifs et institutionnels au 3e étage de la mégastructure du 5445, avenue De Gaspé et à retirer, à ce même étage, la limite de superficie de plancher de 500 m2 par établissement pour l'usage bureau et les usages de la famille industrie autorisés.

QUE conformément à l'arrêté ministériel n° 433-2021 une séance de consultation écrite sera tenue du **9 au 23 juin 2021.**

PRENEZ AVIS ÉGALEMENT que toute personne intéressée peut soumettre ses commentaires au plus tard le 23 juin 2021 à même le formulaire sur le site de l'arrondissement : https://montreal.ca/articles/urbanisme-consultations-ecrites-de-janvier-2021-10074

DOCUMENTATION

Le projet de règlement ainsi que la documentation afférente au projet sont disponibles sur le site Internet de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Fait à Montréal, le 8 juin 2021

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx